

Le 20 février 2020

Province de Québec
Conseil municipal de la Municipalité de
Saint-Louis-du-Ha ! Ha !

À une session extraordinaire du conseil municipal de notre localité, tenue au lieu ordinaire des sessions, le mercredi 20 février 2020, à 19h00, sous la présidence de madame la mairesse Sonia Larrivée, sont présents les conseillers suivants :

Madame	Mélissa Lord
Monsieur	Gilles Pelletier
Monsieur	Roberto Pelletier
Monsieur	Gilles Dumont

Conseillers Absents : Patrick Beaulieu et Frédéric Beaulieu

Monsieur Michael Marmen, Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est aussi présent à cette réunion.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie du projet de procès-verbal ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous les membres présents et à tous ceux et celles qui composent l'assistance.

2. CONFORMITÉ DU QUORUM

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum requis et déclare la session ouverte.

RÉSOLUTION NUMÉRO 01-20-9029

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gilles Pelletier, appuyé par Gilles Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour suivant.

ORDRE DU JOUR

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Conformité du quorum
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption de la Résolution ayant pour objet de présenter un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives
- 5- Période de questions
- 6- Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION NUMÉRO 01-20-9030

**4. RÉSOLUTION AYANT POUR OBJET DE PRÉSENTER UN PROJET
DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX
INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES**

Lors d'une séance extraordinaire du conseil d'administration de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, tenue le 20 février 2020, il est proposé par Mélissa Lord et appuyé par Roberto Pelletier :

- **QUE** le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! autorise la présentation du projet de l'*Aménagement d'une piste de BMX* au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;
- **QUE** soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;
- **QUE** la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! désigne monsieur Michael Marmen, Directeur général et secrétaire trésorier par intérim comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre étant épuisé, l'assemblée est levée à 19h40 pm.

Mairesse

Secrétaire-trésorier